

Agir en faveur de la démocratie

L'association « Le Pouliguen Autrement » a toujours eu vocation à faire vivre la démocratie locale. Quels que soient les résultats électoraux, cette vocation et cette nécessité existent pour réfléchir et débattre autour de sujets propres à notre commune, tout en prenant ses distances avec une communication officielle forcément plus conciliante, parfois éloignée de la réalité des faits et des débats. Cette source d'informations et ce positionnement, pragmatiques et rationnels, sont un apport positif pour le débat, la réflexion et l'ouverture.

Aujourd'hui, l'association poursuit ce travail en prenant différentes directions dont celle d'étudier les dossiers communaux en cours et de promouvoir la démocratie. La démocratie ne commence pas la veille des élections et ne se termine pas le soir des résultats électoraux. Elle est permanente, pour le bien et l'avenir de tous.

Dès lors, le droit revient à chacun d'avoir connaissance de ce qu'il passe dans sa commune, du conseil municipal aux projets en cours.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons souhaité procéder à des essais vidéos du conseil municipal du 26 mai 2014 en informant préalablement M. le maire. Il ne nous est fait ni obligation d'en informer préalablement, ni obligation d'en obtenir l'autorisation. Il n'y a donc eu de notre part aucun défaut de politesse, ni irrespect de règles de droit.

Cette pratique est courante, de nombreuses villes filmant et diffusant leurs conseils municipaux (Brive, Orléans, Toulouse, Colombes, Strasbourg, Nantes, etc...) dans un souci d'information, de publicité des débats publics et d'amélioration de la vie démocratique.

Certaines ont traduit ces séances en langue des signes pour un plus large accès. Des citoyens ont aussi adopté cette pratique dans leurs communes aux mêmes fins.

Devant certaines montées d'intolérance de conseillers municipaux, par crainte d'une publicité plus importante du conseil, et le maire se refusant à faire respecter le droit, notre groupe Le Pouliguen Autrement a renoncé à faire des essais au conseil du 26 mai. Nous avons décidé de remettre ceux-ci à une séance ultérieure du conseil municipal et de réunir les conseillers municipaux pour échanger sur cette pratique courante, eu égard aux moyens de communication existants. Les conseillers municipaux ont été invités à une réunion qui a eu lieu le 5 juin.

Par courrier du 12 juin 2014, nous avons confirmé à M. le Maire que nous filmerions le conseil du 30 juin. Nous l'avons fait. Très prochainement, vous verrez ce premier essai. Nous espérons que ces vidéos vous apprendront beaucoup sur le conseil, sur les dossiers en cours et les prises de position.

Très cordialement.

L'équipe Pouliguen Autrement.